

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD57

présenté par  
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La détermination du risque de recul du trait de côte relèvera des plans de prévention, conformément à la nouvelle rédaction de l'article 3.